

## Conditions Générales de Vente (CGV\*) pour l'initiation à l'horlogerie « Les rouages du lac »

### 1. Objet du Contrat

- Les présentes conditions régissent la vente de services de l'initiation à l'horlogerie fournis par « Les rouages du lac » à l'acheteur.

### 2. Inscription et Paiement

- L'acheteur s'engage à participer à l'initiation en s'inscrivant par téléphone directement avec le responsable de « Les rouages du lac ». La validation de l'inscription prendra effet après le paiement selon les modalités spécifiées.
- Les tarifs et modalités de paiement sont indiqués sur le site web de l'entreprise.

### 3. Annulation et Remboursement

- L'acheteur peut annuler sa participation à la formation sous réserve des conditions d'annulation spécifiées.
- En cas d'annulation, des frais d'annulation peuvent s'appliquer. Les remboursements sont traités conformément à la politique de remboursement de l'entreprise.

### 4. Contenu de la Formation

- « Les rouages du lac » se réserve le droit de modifier le contenu, le calendrier ou le formateur de l'initiation en fonction des circonstances. Les participants seront informés de tout changement.

### 5. Confidentialité

- Les informations partagées pendant l'initiation sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers sans l'autorisation écrite de « Les rouages du lac ».

### 6. Responsabilité

- « Les rouages du lac » ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant de la participation à l'initiation.
- L'outillage et le matériel fournis par « Les rouages du lac » devront être respectés. Toutes dégradations du matériel et de l'outillage par les participants seront sanctionnées par une participation pécuniaire plus ou moins importante selon le type de matériel et d'outillage dégradés.

### 7. Droits d'Auteur

- Le matériel pédagogique fourni pendant l'initiation est la propriété intellectuelle de « Les rouages du lac » et ne peut être reproduit ou distribué sans autorisation écrite.

### 8. Garantie

- La montre est garantie 3 mois après l'initiation, si le problème vient uniquement du fonctionnement du mécanisme ou d'un élément qui se serait détaché tout seul. S'il s'avère que la montre a subi des dommages dû à une chute ou à une négligence de l'acheteur, la garantie ne prendra pas effet.

### 9. Litiges

- Tout litige découlant du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente conformément à la législation en vigueur.

**En signant le formulaire d'inscription ou en effectuant le paiement, l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.**

Assurez-vous de lire attentivement les CGV\* de l'entreprise spécifique avec laquelle vous envisagez de suivre une initiation, car elles peuvent inclure des clauses spécifiques à leurs services.

\*conditions générales de vente